

**Municipalité de Saint-Sophie-d'Halifax
Province de Québec
Canada**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, tenue le 11 octobre 2016, à 20 heures, au Centre Communautaire, 10 rue de l'Église.

Sont présents:, Manon Lambert, Sylvain Laganière, Serge Breton, Laurence Andrée Lavigne et Jean Goulet, conseillers et conseillères, formant quorum sous la présidence de Mme Marie-Claude Chouinard, mairesse.

Est également présente M. Jérémie Tremblay, directeur général/ secrétaire-trésorier adjoint.

106-10-16
Ordre du jour

Il est proposé par Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉ

107-10-16
Procès-verbal
13 septembre

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2016 tel que rédigé.

ADOPTÉ

108-10-16
Comptes
municipaux

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes :

Comptes à ratifier :	15 664.52 \$
Compte à payer :	<u>121 846.90\$</u>
Total des paiements	137 511.42\$

ADOPTÉ

109-10-16
Soumission
diesel

Il est proposé par Serge Breton, appuyé et résolu à l'unanimité de demander des soumissions pour l'achat d'environ 15 000 litres de diesel. Les soumissions seront reçues jusqu'au 1er novembre 2016 à 11 heures.

ADOPTÉ

110-10-16
Subvention
réseau routier

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil approuve les dépenses de 91 437.00 \$ pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 16 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉ

111-10-16
Nomination
substitut
séance MRC

Il est proposé par Laurence Andrée Lavigne, appuyé et résolu à l'unanimité de nommer Jean Goulet comme substitut de Mme Marie-Claude Chouinard, mairesse aux séances de la MRC de l'Érable.

ADOPTÉ

112-10-16
Comité de
sélection

Il est proposé par Serge Breton, appuyé et résolu à l'unanimité de déléguer le pouvoir de former un comité de sélection et de désigner les membres pour l'adjudication des contrats selon le système de pondération à Mme Suzanne Savage, directrice générale ou M. Jérémie Tremblay, directeur adjoint.

ADOPTÉ

113-10-16
Projet pacte rural

CONSIDÉRANT que la municipalité a déposé au CLD de l'Érable tous les documents requis en lien avec sa démarche de réflexion et de consultation réalisée dans le cadre du pacte rural 2014-2019 de la MRC de l'Érable;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax recommande à la MRC de l'Érable le financement du projet suivant à partir de l'aide financière du pacte rural, et ce, pour le montant indiqué :

- Projet Espace Sophia – 22 400 \$

QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax participe financièrement pour une somme de 4 480 \$ au projet Espace Sophia et que M. Jérémie Tremblay soit nommé responsable du projet et autorisé à signer le protocole d'entente relatif à l'aide financière à intervenir entre la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax et la MRC de l'Érable.

ADOPTÉ

114-10-16
Étude géo-
technique
mandat à
Englobe

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité de mandater Englobe Corp. pour la réalisation des études géotechniques des infrastructures routières pour les deux tronçons suivants :

- Chemin des Pointes sur une longueur de 1.8 km
- Rang 6 sur une longueur de 800 mètres

Tel que mentionné dans leur offre de service en date du 3 octobre 2016, pour un montant de 9 525 \$, plus les taxes.

ADOPTÉ

115-10-16
Eau potable

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax s'engage, dans le cadre du programme d'aide gouvernemental PRIMEAU, à effectuer les travaux de mises aux normes de leur installation d'approvisionnement en eau potable afin de se conformer aux exigences du ministère du Développement Durable, Environnement et lutte contre les Changement Climatiques, aux exigences de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable et des recommandations de la firme d'ingénieur responsable de l'étude du dossier de l'eau potable.

ADOPTÉ

116-10-16
Programmation
TECQ

Attendu que :

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

En conséquence, il est proposé par Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- la municipalité atteste que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉ

117-10-16
Levée de
la séance

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 20h30 heures.

ADOPTÉ

Marie-Claude Chouinard
Mairesse

Jérémie Tremblay, Directeur-général/
Secrétaire-trésorier adjoint